



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La Voix De La CFDT

JUILLET 2014 - N° 5

EDITORIAL

A l'occasion du cinquième numéro de notre journal, la section CFDT du CHD a voulu dénoncer les situations difficiles que vivent les fonctionnaires hospitaliers en cette période de crise (voir en page 4) et vous faire un tour d'Europe des systèmes de santé (voir en page 7).

Nous nous attacherons également dans ce journal à mettre en valeur des professionnels du Centre Hospitalier de Dunkerque (voir en page 2), qui œuvrent chaque jour au bien être des patients et des agents.

La CFDT du Centre Hospitalier de Dunkerque vous souhaite de passer de bonnes vacances et reste néanmoins à votre disposition pendant cette période estivale.

A.S VANELLE
Secrétaire de la section

DANS CE NUMÉRO :

De l'ombre à la lumière	2
Le Bloc : un service témoin	3
Le don de jours de repos possible	4
Lutte contre les Harcèlements : Obligations de l'administration	5
Europe: Des systèmes de soins contrastés	7
Une célébrité française avec la CFDT	8
A vous de jouer!	9
La CFDT en 10 points	10
Rejoignez-nous !	10

COLÈRE DES AGENTS PUBLICS

LA SITUATION S'EST DÉGRADÉE: Les salaires ne progressent plus, le travail n'est plus reconnu, les agents ne sont plus respectés!

5 années de gel du point d'indice, ça suffit ! Cumulé aux effets de l'inflation, le salaire net moyen des agents de la fonction publique a baissé et ils continuent à perdre du pouvoir d'achat.

Rattrapage des cotisations sociales :
ça pèse sur la feuille de paie !

Depuis 2010, le taux de retenue sur les traitements augmente régulièrement. En 10 ans, il passera de 7,85 % à 11,10 % soit autant de moins sur les salaires, déjà impactés par le gel du point.

En finir avec le ridicule :

- supplément familial de traitement : 2,29 € par mois pour le premier enfant;
- indemnité de travail de nuit : 1,20 €/heure;
- indemnité de travail du dimanche : 5,91 €/heure.

Ralentissement des promotions :
les carrières sont bloquées !

« Pour booster ma carrière, j'ai décidé de suivre



une formation d'aide-soignante. Après un an d'école, j'ai eu mon diplôme. C'était en 2009. Depuis, impossible d'être nommée alors que j'en exerce déjà les missions ». Anna, ASH, 42 ans.

En finir avec les idées reçues : les agents de la fonction publique ne sont pas des privilégiés !

- Salaire d'embauche d'un jeune infirmier, après 3 ans d'études supérieures : 1 583 €.
- près de 20 % d'écart salarial entre les femmes et les hommes,

- 400 € de plus par mois en moyenne pour un cadre du privé que pour un cadre de la fonction publique.

Dans la continuité de la mobilisation du 15 mai, la CFDT restera ferme lors des négociations avec le ministre de la fonction publique (sur le parcours professionnels, les carrières et les rémunérations), qui se sont ouvertes le 19 mai 2014 et s'étaleront jusqu'en mars 2015.

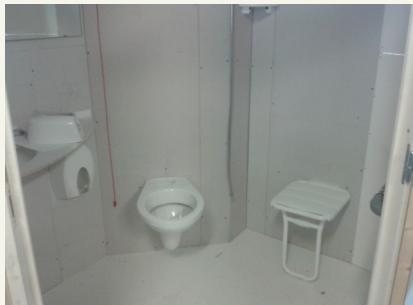
(Lire la suite en page 4)

DE L'OMBRE À LA LUMIÈRE

Les services techniques

Création d'un prototype de bloc sanitaire

Au cœur du C.H.D un groupe de professionnels de l'atelier polyvalent travaille à l'élaboration d'un prototype de bloc sanitaire.



Ce bloc sanitaire qui comprend : une douche, un WC, un lavabo et de nombreux accessoires, a été entièrement conçu par leur soins.

Ce prototype servira lors de la rénovation du 7 SUD (O.R.L-TRAUMATO) et d'autres services.

Il améliorera le confort des patients et facilitera le travail des personnels hospitaliers.

Il est intéressant de souligner la collaboration entre les services techniques et les services de soins qui a permis de faire aboutir ce projet.

Aujourd'hui la CFDT souhaite mettre en lumière le travail, de ces professionnels trop souvent oubliés.

Au sein des services techniques (peintres, menuisiers, jardiniers, électriciens, plombiers, serruriers, gestionnaires des stocks), des professionnels œuvrent chaque jour pour le bien être du patient et des agents.

Si vous aussi, vous participez ou avez participé à l'élaboration de projets au sein de l'établissement et que vous souhaitez que celui-ci soit mis en valeur, n'hésitez pas à contacter la CFDT .

La blanchisserie relais du CHD

Un travail de fourmi

Dans notre établissement 7 agents de la blanchisserie relais manipulent plus de 1000 tonnes de linge par an .

Une de leurs missions est la gestion des réapprovisionnements :

- des services en linge (draps, alèzes, couvertures, couvre-lit, taies d'oreillers ...)
- des tenues du personnel (agents, médecin, personnels soignant ...).

C'est un métier physique où la

charge de travail conséquente et le stress permanent, dû au travail à flux tendu, se sont aggravés depuis l'ouverture de la B.I.H.C.O. en Janvier 2013 et les multiples dysfonctionnements.

Malgré des conditions de travail difficiles, les agents de la blanchisserie relais, grâce à leur détermination et leur professionnalisme, pallient du mieux possible aux manques récurrents de linge dans les services.



BILAN DU BLOC OPÉRATOIRE :

UN SERVICE TÉMOIN POUR L'ACTIVITÉ DU CHD

Un petit Rappel :

Le 1^{er} Juin 2009, la Polyclinique de Grande-Synthe et le CHD se sont regroupés pour créer une nouvelle entité: Un GCS expérimental (Groupement de Coopération Sanitaire) de droit privé.

Ce qui a donc entraîné des transferts d'activités entre ces deux établissements.

La Polyclinique a pris sur son site de Grande-Synthe les activités de :

- gynécologie
- obstétrie
- néonatalogie

Le CHD a lui récupéré les activités de chirurgie :

- Viscérale,
- Urologique
- ORL
- Traumatologie
- Stomatologie
- Ophtalmologie

Le constat :

De cette restructuration, il s'en est suivi des recrutements de chirurgiens, d'ophtalmologistes et d'otorhinolaryngologiste pour développer ces différentes activités.

Seulement, le recrutement en personnels non médical (IDE, AS, ASH...) n'a pas été suffisant afin d'absorber cette importante augmentation d'activité au sein de l'établissement. Ce manque d'anticipation a eu des répercussions non négligeables pour de nombreux services :

- ouvertures de lits de crises imprévue.

Ne commettons pas les mêmes erreurs que pour le GCS Expérimental !

- rappel en catastrophe des personnels de jour comme de nuit dans les services.
- Explosion des compteurs horaires des agents.



Le Bloc Opératoire n'a pas échappé à la règle.

Les activités chirurgicales ont été en forte progression :

- En 2010 : +4,43 %.
- En 2011 : +8,04 %.
- En 2012 : +6 %.

Ce qui représente une augmentation de près de 20% sur 3 ans.

A cela vient s'ajouter l'obligation pour le Bloc Opératoire de se conformer aux nouvelles normes imposées par les accréditations et l'ARS ainsi que l'obligation de s'adapter aux nouvelles technologies

(la robotisation).

Quand est-il de l'humain ?

Est-il en mesure de faire face à cette augmentation d'activité ?

Le Futur :

Depuis le 1^{er} Janvier 2014, le GCS expérimental n'existe plus. Un énième remaniement s'est opéré au niveau des établissements et de leurs activités.

Administrativement, les activités de gynéco-obstétrique et de néonatalogie sont revenues au directoire du CHD.

La polyclinique se verra attribuer l'activité d'U.S.L.D (Unités de Soins de Longues Durées) au 1er janvier 2015.

Actuellement le manque de locaux, oblige à maintenir les actes de chirurgie obstétricale et gynécologique, les césariennes et les accouchements sur le site de la PGS.

Dans un avenir proche, ces activités réintégreront le site du CHD.

Pour la CFDT, nous devons dès aujourd'hui nous préparer à de nouvelles augmentations d'activités.

Afin de ne pas commettre les mêmes erreurs que par le passé, la CFDT demande des moyens humains et des locaux adaptés pour de bonnes conditions de travail (salle de réveil avec accès sur l'extérieur, salle de bloc opératoire de superficie et en nombre suffisant).

COLÈRE DES AGENTS PUBLICS
SUITEUn geste pour le pouvoir d'achat
des fonctionnaires

À l'issue de la phase de concertation, la ministre de la Fonction Publique a adressé aux organisations syndicales le calendrier et le relevé de conclusions qui serviront de base de travail aux négociations.

Après avoir ainsi mis les agents au régime sec, le gouvernement préfère ne pas attaquer d'emblée la partie "rémunération" des négociations, mais propose de commencer par ... les parcours professionnels.

19 séances de négociation sont prévues, qui devrait se prolonger jus-

qu'en mars 2015, pour aboutir à une "réforme structurelle de la FPH".

Pour la CFDT, c'est maintenant qu'il faut faire un geste pour le pouvoir d'achat des fonctionnaires !

Le gouvernement a semble-t-il entendu la colère et annonce un geste en faveur des fonctionnaires les moins payés via un allègement de leurs cotisations retraites.

Ainsi les agents touchant entre 1 et 1,5 SMIC verront un allègement dégressif des cotisations retraites.



Cette mesure qui entrera en vigueur **au 1er janvier 2015** se traduira par une **hausse sur la fiche de paie de 50 à 558 € annuels**.

L'allègement des cotisations retraites toucherait 100% des catégories C, 70% des catégories B et 20% des catégories A.

CONGÉS : LE DON DE JOURS DE REPOS ENTRE AGENTS DEVIENT POSSIBLE

La loi du 9 mai 2014 inscrite dans le Code du travail offre la possibilité pour les salariés de faire don de jours de repos à un de leur collègue dont l'enfant est gravement malade.

Cette loi est une réelle avancée pour la CFDT, en ce qu'elle introduit une dimension de solidarité au sein de l'entreprise.

Deux nouveaux articles sont introduits dans le Code du travail : articles L. 1225-65-1 et L.1 225-65-2.

- L'article L.1225-65-1 ouvre la possibilité à tout salarié de décider, en accord avec l'employeur, de renoncer de façon anonyme et sans contrepartie au bénéfice de jours de repos afin d'en faire profiter l'un de ses collègues qui « *assume la charge d'un enfant âgé de moins de 20 ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants* ».

Il ressort de ces dispositions que tout type de jours de repos peut être cédé, y compris ceux figurant sur un compte épargne temps.



- L'article L.1225-65-2, le salarié bénéficiaire du don de jours doit fournir un certificat médical émanant du médecin suivant l'enfant et attestant de la particulière gravité de la maladie, du handicap ou de l'accident en question.

Le salarié absent grâce à ces jours de repos cédés par ses collègues, bénéficie pendant cette absence du maintien de sa rémunération et cette période est assimilée à une période de travail effectif en ce qui concerne les droits attachés à l'ancienneté.

Cette loi également applicable aux agents publics civils et militaires sera complétée par un décret qui fixera les conditions d'application pour les fonctionnaires.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET MORAL

OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATION



La ministre de la Réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique a fait paraître une circulaire en mars 2014 relative à la lutte contre le harcèlement dans la fonction publique qui a vocation à s'appliquer dans les établissements de la FPH.

Cette circulaire fait suite au protocole d'accord relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, signée avec l'ensemble des organisations syndicales et avec les représentants des employeurs publics.

Ce texte rappelle les nouvelles dispositions relatives aux délits de harcèlement sexuel et moral prévues par la loi de août 2012 et décrit leurs impacts dans les trois versants de la Fonction publique.

Elle vient préciser et rappeler les obligations des employeurs et leur nécessaire mobilisation dans la mise en place de mesures préventives à l'encontre de faits de harcèlement.

➔ **Sanctionner les agissements de harcèlement :**

Les définitions de harcèlement moral et sexuel sont mentionnées suite à la loi du 6 août 2012, ainsi que le quantum des peines encourues prévues par le Code pénal pour les instigateurs de ces délits.

➔ **Obligations de prévention :**

Un agent public victime de faits de harcèlement sexuel ou moral a droit à la protection fonctionnelle.

Cette protection recouvre plusieurs aspects :

- ☞ Obligation de prévention,
- ☞ Obligation d'assistance,
- ☞ Obligation de réparation.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL ET MORAL

OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATION

SUITE

☞ Obligation de prévention:

Lorsque l'administration est informée par l'agent de faits qui vont se produire ou qui n'ont pas pris fin, elle a des obligations de prévention pour éviter ou faire cesser les attaques (éloignement de l'agresseur, procédure disciplinaire).

☞ Obligation d'assistance:

Une obligation d'assistance devra être apportée par l'Administration comme une aide dans le cas de procédure judiciaire.

☞ Obligation de réparation:

Une obligation de réparation devra être supportée par l'Administration en indemnisant la victime en cas d'insolvabilité du harceleur.

Divers préjudices subis par la victime, matériels, corporels, moraux peuvent être indemnisés le cas échéant.

Prévenir le harcèlement dans l'administration :

Cette circulaire fait état d'un volet relatif à la prévention qui se traduit par un devoir, pour l'administration, de faire cesser l'existence de troubles dans le service, les conséquences de harcèlement pour la victime pouvant être graves.

Un principe de prévention pèse sur l'employeur public en la matière qui s'exerce au travers des CHSCT.

En cas de manquement, la responsabilité de l'Administration peut être engagée dès lors qu'aucune mesure adéquate, visant à faire cesser des agissements signalés n'ont reçu de réponses, le respect des règles relatives à la protection de la santé et de la sécurité des agents s'imposant.



Procédures d'alertes :

Toute situation de travail, représentant un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent, doit être signalée, soit de la part de l'agent public ou d'un membre du CHSCT à l'administration, ainsi qu'au CHSCT.

Le droit de retrait peut être utilisé dans des conditions de harcèlement sous certaines conditions.

Enfin, la circulaire insiste sur l'importance de la formation s'agissant de ces questions, notamment pour les agents entrant dans la Fonction publique avec comme thématiques : la protection de l'agent, l'obligation de signalement, la prise en charge et les sanctions encourues.

Au CHD, la CFDT s'est pleinement investie dans l'élaboration d'une méthodologie de dénonciation de toute forme de harcèlement qui devrait bientôt être mise à disposition des agents.

EUROPE: DES SYSTÈMES DE SOINS CONTRASTÉS

LES ÉTATS DU VIEUX CONTINENT ONT BEAU S'UNIR LES SYSTÈMES DE SOINS RESTENT TRÈS DIFFÉRENTS D'UN PAYS À L'AUTRE.

DIS-MOI COMMENT TU TE SOIGNES, JE TE DIRAIS QUI TU ES... OU DU MOINS, OÙ TU VIS!

CAR LES ÉTATS DU VIEUX CONTINENT ONT BEAU S'UNIR, LES SYSTÈMES DE SOINS RESTENT TRÈS DIFFÉRENTS D'UN PAYS DE L'UNION À L'AUTRE.

TOUR D'EUROPE DE LA SANTÉ.

L'état de santé des Européens n'est pas uniforme. En 2009, l'espérance de vie allait de 82,3 ans en Suisse à 74 ans en Hongrie.

DÉPENSES DE SANTÉ

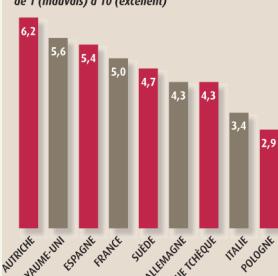
Une des spécificités françaises est sa consommation de médicaments: en tête de l'Europe avec 114 euros dépensés par an et par habitant contre 70 euros pour l'Allemagne, en queue de peloton.

La part des dépenses de santé dans le PIB est également variable: 11,7 % en France, 11,5% en Allemagne, 9,6% en Espagne, 7,9% au Luxembourg, 7% en Pologne. Elles reflètent la richesse globale des États ainsi que leur investissement dans le secteur sanitaire.

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

ÉVALUATION DE L'ORGANISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ*

Question : comment jugez-vous l'organisation du système de santé dans votre pays, aujourd'hui? Synthèse à partir des scores attribués : de 1 (mauvais) à 10 (excellent)



Source : Baromètre Cercle Santé - Euro Assistance - CSA

* Échantillon national représentatif de 500 personnes de 18 ans et plus par pays européen.

Au Royaume-Uni, on trouve d'autres différences avec l'Hexagone. Le dispositif de médecin traitant y est bien plus contraignant qu'en France. Le passage par un médecin (*gatekeeper*) "garde-barrière" est quasi obligatoire, et le choix de ce dernier est restreint par une sectorisation géographique.

Outre-manche toujours, 97,5% des généralistes

(*general practitioners*), exercent en cabinets de groupe, avec d'autres généralistes, des spécialistes et d'autres professionnels de santé (infirmières, kinésithérapeutes). Les infirmières y disposent de responsabilités plus étendues qu'en France. Les médecins y orientent les patients vers les hôpitaux les moins onéreux. Ces médecins y sont rémunérés par capitation, c'est-à-dire en fonction du nombre de patients inscrits chez eux, pondéré en fonction de l'âge et de l'état de santé des patients. Il n'y a pas de rémunération à l'acte et rien à régler par le patient.

Aux Pays-Bas, 30% des accouchements se déroulent à domicile,

en présence d'une sage-femme, alors qu'en France la naissance est médicalisée dans près de 100% des cas, dans un établissement de santé, et sous le contrôle d'un gynécologue-obstétricien.

Pour une question de santé mentale, les Danois consultent quatre fois plus un psychologue que les Autrichiens qui se tournent essentiellement vers leur généraliste.

LES CRAINTE POUR L'AVENIR DU SYSTÈME DE SANTÉ*

Menace citée en premier en 2011

	ALLEMAGNE	Les risques d'infection à l'hôpital
	AUTRICHE	L'augmentation du financement personnel
	ESPAGNE	Les risques d'infection à l'hôpital
	FRANCE	La pénurie de médecins généralistes
	ITALIE	Le manque de financement public
	POLOGNE	Les délais d'attente avant d'être soigné
	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Le manque de financement public
	ROYAUME-UNI	Les risques d'infection à l'hôpital
	SUÈDE	Les inégalités d'accès aux soins

Source : Baromètre Cercle Santé - Euro Assistance - CSA

* Échantillon national représentatif de 500 personnes de 18 ans et plus par pays européen.

La CFDT est consciente d'une nécessaire réforme du système de santé en FRANCE.

Pour la CFDT, cette réforme doit

- **garantir à chacun l'accès à des soins de qualité**
- **ne pas se faire au détriment des professionnels de santé.**

BERNARD LAVILLIERS: CHANTEUR ENGAGÉ

AVEC LA CFDT

Après 40 ans d'une carrière aux engagements multiples, aux innombrables voyages, et une vingtaine d'albums dont certains titres sont devenus des hymnes (Les mains d'or, Fensch Vallée...) Bernard LAVILLIERS, voix posée, profite d'une escale à PARIS pour rencontrer la CFDT. Ce baroudeur, épris de poésie et à la curiosité insatiable, évoque son inquiétude sur une société en plein délitement et qui pousse au "chacun pour soi".



UN COMPAGNONNAGE

DE PLUS DE VINGT ANS AVEC LA CFDT

La première fois, c'était en 1991. Une fermeture d'un haut-fourneau lorrain, à UCKANGE. Une fermeture d'usine dans laquelle un certain Jean-Louis MALYS (aujourd'hui secrétaire national de la C.F.D.T.) est délégué syndical central. Pour médiatiser le conflit, il a l'idée d'appeler Bernard LAVILLIERS pour chanter. Une amitié naît.

Presque une tradition. Puisque régulièrement, pour des usines en lutte, Bernard LAVILLIERS vient prêter sa voix au combat des salariés, d'UCKANGE, de FLORANGE ou encore de BATA, où les salariés reçoivent leur lettre de licenciement. "On a fait de nombreux concerts, sous la pluie, où je chantais la "Fensch Vallée", les gens avaient les larmes aux yeux parce que je leur parlais de leur vallée, la vallée des anges.



"Je me sens très proche de ces gens-là. Supprimer le travail de quelqu'un, lui faire tendre la main, c'est ce qui me semble le plus injuste. C'est une atteinte à l'honneur, à sa dignité. Les politiques devraient s'en souvenir.

A V O U S D E J O U E R !

sudoku

Règle du Jeu : La règle est simple, en partant des chiffres déjà inscrits, vous devez remplir la grille de manière à ce que : chaque ligne, chaque colonne, chaque carré de 3*3 contiennent une seule fois les chiffres de 1 à 9.

Facile

7			6	9	2			
6	1	8		9	5	3		
3	2					5		
	3	7	4	1		5	9	
	7				4			
8	4		5	3	9	2		
7					5	3		
	9	8	5		7	4	6	
3	6	9			8			

Moyen

8	1	4				5		
6	1		8		3			
2	7					1		
6	4	2				9		
7						2		
1			6	4		7		
	6			9	7			
8	3	2	1	2	1			
7	5	1	8	9	6			

Difficile

7			1	9	2			
	9			4				
		6	3			5		
1	5		3	2		7		
4				1				
3		6	1		5	2		
9		3	8					
	3	8						
2	8	1			5			

Diabolique

8			3		7			
4						5		
3	6		8	5				
						2		
7		6	2	3	9	1	5	
9						8		
						2	7	4
5							1	
	8	6	1	9	2	3		

Diabolique

2	4	8	9	6	1	5	3	7
7	5	6	3	8	4	2	9	1
1	9	3	2	5	7	6	4	8
9	3	2	5	1	8	4	7	6
6	3	2	4	7	9	3	8	2
8	7	4	6	2	3	9	1	5
6	1	5	4	7	9	3	8	2
3	6	7	8	4	5	1	2	9
4	2	1	7	9	6	8	5	3

Diabolique

7	2	8	1	9	6	3	5	4
6	5	3	7	2	4	8	1	9
9	4	1	3	8	5	2	7	6
3	9	7	6	1	8	5	4	2
2	6	4	5	7	9	1	3	8
1	8	5	4	3	2	6	9	7
4	1	9	2	6	3	7	8	5
8	3	2	9	5	7	4	6	1
5	7	6	8	4	1	9	2	3

Facile

2	7	3	9	5	1	6	8	4
9	4	8	6	3	7	2	1	5
1	5	6	8	2	4	9	7	3
8	1	2	5	9	6	4	3	7
7	9	5	4	1	3	8	6	2
6	3	4	2	7	8	5	9	1
5	2	7	3	6	9	1	4	8
4	6	1	7	8	5	3	2	9
3	8	9	1	4	2	7	5	6

Moyen

5	3	6	9	7	4	1	8	2
1	2	9	8	5	3	7	4	6
7	8	4	1	6	2	5	9	3
8	4	1	5	3	9	2	6	7
9	5	7	6	2	8	4	3	1
2	6	3	7	4	1	8	5	9
3	9	2	4	8	7	6	1	5
6	1	8	2	9	5	3	7	4
4	7	5	3	1	6	9	2	8

Facile



SANTÉ SOCIAUX

CENTRE HOSPITALIER DUNKERQUE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Section Syndicale CFDT
du Centre Hospitalier de Dunkerque
103 av Louis Herbeaux
59254 DUNKERQUE

03.28.28.56.38 / fax 03.28.28.55.94
syndicat.cfdt@ch-dunkerque.fr
cfdtsantesociauxdunkerquehazebrouck.com

Permanence tous les mardis de 13h à 15h au 1^{er}
étage dans le couloir des anciennes urgences.
03.28.28.50.90

La CFDT en 10 points

1. La CFDT est le premier syndicat français en nombre d'adhérents: 868 601, des hommes et des femmes, qui travaillent dans tous les secteurs professionnels, dans les petites et les grandes entreprises, dans le privé, dans le public et dans toutes les régions de France.
2. La CFDT est le deuxième syndicat français en voix aux élections prud'homales et dans les entreprises et administrations
3. La CFDT est le syndicat où l'adhérent a des droits. Le droit d'être écouté, respecté, informé, défendu gratuitement en cas de problème
4. La CFDT n'est ni de gauche ni de droite, elle est du côté des salariés. Son premier objectif est d'obtenir des droits nouveaux pour les salariés en faisant reculer les inégalités.
5. La CFDT est un syndicat pragmatique qui préfère trouver des solutions par le dialogue, mais n'hésite pas à se mobiliser contre des mesures injustes comme la réforme des retraites de 2010.
6. La CFDT est un syndicat qui a toujours dénoncé toutes les dictatures d'où qu'elles soient et qui a aidé des syndicalistes à instaurer la démocratie comme en Pologne dans les années 80.
7. La CFDT est un syndicat laïc qui respecte toutes les croyances religieuses ou philosophiques tant qu'elles ne conduisent pas à la haine, au racisme, à l'exclusion.
8. La CFDT sait que le monde change, qu'il faut en permanence mettre à jour les revendications pour faire face aux évolutions du marché du travail, à la précarité.
9. La CFDT est adhérente à la Confédération européenne des syndicats (CES) et se prononce pour une Europe politique, sociale, capable de faire face aux nouvelles puissances pour créer des emplois, préserver sa protection sociale et faire progresser les qualifications.
10. La CFDT est solidaire des tous les syndicats du monde, comme elle affiliés à la Confédération syndicale internationale.



REJOIGNEZ-NOUS ! Ensemble, nous serons plus forts.

Pour obtenir des résultats, aujourd'hui j'adhère !

Je souhaite adhérer à la CFDT

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Service



SANTÉ SOCIAUX
CENTRE HOSPITALIER DUNKERQUE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Coupon à retourner à :

**Section Syndicale CFDT
Centre Hospitalier de Dunkerque**
tél. 03.28.28.56.38
mail: syndicat.CFDT@ch-dunkerque.fr

Pour adhérer en ligne : www.cfdt.fr